

6.3.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments patrimoniaux et touristiques établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments et sites protégés (monuments historiques, sites inscrits / classés, SPR, UNESCO)

Aucun site patrimonial protégé n'a été recensé lors de l'état initial.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les six sites et itinéraires touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Le château de Cirières (enjeu très faible)

Le coteau est orienté en direction du sud, à l'opposé du projet ; côtés nord et est, des boisements referment les perceptions vers les éoliennes, qui sont très largement filtrées, voire masquées. **L'impact du projet sur ce site est très faible.**

Les itinéraires touristiques

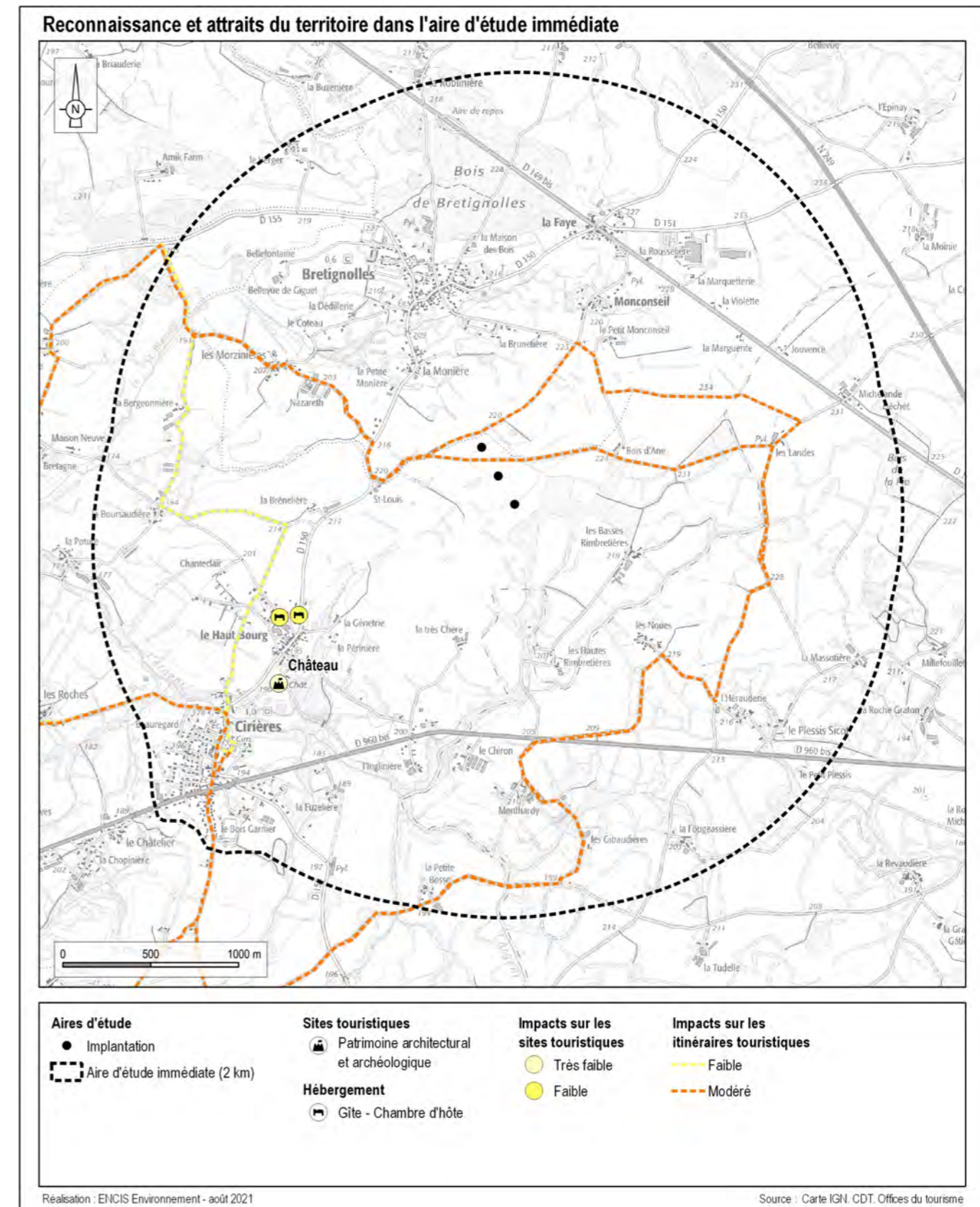
L'AEI comporte deux circuits de petite randonnée et un itinéraire équestre.

Les Landes (PR, enjeu faible) et Sur les terres du Haut Bocage (équestre, enjeu faible)

Ces deux itinéraires suivent des parcours très similaires, à l'exception du secteur situé immédiatement au nord-est du projet, où les deux sentiers divergent. Selon les secteurs (photomontages 14, 15, 17, 19, 20, 23, 26, 27, 28), des perceptions importantes du projet sont possibles, notamment lorsque le chemin circule à proximité directe de celui-ci. Les haies accompagnant l'itinéraire peuvent sur certains tronçons former un premier plan qui filtre les éoliennes, sans les masquer. **L'impact concernant ces deux circuits est modéré.**

Les Sources de l'Argent (PR, enjeu faible)

Selon les secteurs, des perceptions vers le projet sont possibles, la distance atténuant sa prégnance visuelle. Les haies accompagnant l'itinéraire peuvent former depuis certains tronçons un premier plan qui filtre les éoliennes, sans les masquer. **L'impact est faible.**



Carte 55 : Localisation des éléments touristiques dans l'AEI.

L'offre d'hébergement touristique

Le Haut Bourg (enjeu faible) et **Le Domaine de la Lorien** (enjeu faible)

Malgré la présence de constructions au premier plan et de filtres végétaux, les éoliennes peuvent par endroits être visibles dans le prolongement du vallon situé à l'est. **L'impact est faible.**



Photographie 202 : Les départs des trois itinéraires touristiques de l'AEI se situent dans le boug de Cirières (photomontage 23).



Photographie 203 : Vue sur le projet éolien depuis les circuits Les Landes et Sur les terres du Haut Bocage au hameau Champ Blanc (photomontage 27).



Photographie 204 : Vue sur le projet éolien depuis l'itinéraire équestre aux abords de Monconseil (photomontage 14).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (mât) en m
79	Cirières	Château	Patrimoine architectural	-	Très faible	Le coteau est orienté en direction du sud, à l'opposé du projet ; côtés nord et est, des boisements referment les perceptions vers les éoliennes, qui sont très largement filtrées, voire masquées.	Très faible	1 670
79	Cirières ; Bressuire ; Brétignolles	Les Landes	Itinéraire de petite randonnée	-	Faible	Selon les secteurs, des perceptions importantes du projet sont possibles, notamment lorsque le chemin circule à proximité directe de celui-ci ; les haies accompagnant l'itinéraire peuvent sur certains tronçons former un premier plan qui filtre les éoliennes, sans les masquer.	Modéré	0
79	Cirières	Les Sources de l'Argent	Itinéraire de petite randonnée	-	Faible	Selon les secteurs, des perceptions vers le projet sont possibles, la distance atténuant sa prégnance visuelle ; les haies accompagnant l'itinéraire peuvent former un premier plan qui filtre les éoliennes, sans les masquer.	Faible	1 190
79	Cirières ; Bressuire ; Brétignolles	Sur les terres du Haut Bocage	Itinéraire équestre	-	Faible	Selon les secteurs, des perceptions importantes du projet sont possibles, notamment lorsque le chemin circule à proximité directe de celui-ci ; les haies accompagnant l'itinéraire peuvent sur certains tronçons former un premier plan qui filtre les éoliennes, sans les masquer.	Modéré	85
79	Cirières	Le Haut Bourg	Hébergement - Gîte	-	Très faible	Malgré la présence de constructions au premier plan et de filtres végétaux, les éoliennes peuvent par endroits être visibles dans le prolongement du vallon situé à l'est.	Faible	1 380
79	Cirières	Le Domaine de la Lorien	Hébergement - Gîte	-	Très faible	Malgré la présence de constructions au premier plan et de filtres végétaux, les éoliennes peuvent par endroits être visibles dans le prolongement du vallon situé à l'est.	Faible	1 480

Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les éléments touristiques de l'aire d'étude immédiate.

6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.4, page 139.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole, imbriquées dans un réseau bocager partiellement préservé. En termes de paysage, les deux enjeux principaux à l'échelle de la ZIP concernent le chemin rural, qui doit rester accessible aux promeneurs et qualitatif, ainsi que le réseau bocager, dont les linéaires de haies sont déjà dégradés dans ce secteur.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants seront élargis durant la phase de construction et resteront durant l'exploitation aux mêmes dimensions (5 m de bande roulante, 6 m de largeur minimum dégagée), représentant 2 646 m linéaires. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 1 468 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires seront effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements seront effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de roches de couleur gris/beige.

Les pistes sont perceptibles depuis le hameau St-Louis et depuis les deux itinéraires de randonnée (pédestre et équestre) passant à proximité du projet. La transition entre les pistes et les chemins ruraux est notable en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte. La mesure de réduction E2 permet de réduire cet impact.

L'impact résiduel est faible.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues d'un concassé de roches de couleur gris/beige. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront très peu visibles depuis

les routes et hameaux environnants, mais pourront être perçues depuis les deux itinéraires de randonnée.

Durant les 25 à 30 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact faible à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible.

L'impact est nul.

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est de 3 x 10 m, et la plateforme l'accueillant mesure 11 x 18 m.

Le poste est perceptible depuis les environs, car il se situe au sein de parcelles cultivées ouvertes. La haie longeant la piste, côté nord, présente une forme basse taillée, et ne joue donc pas de rôle d'intégration du poste de livraison dans son environnement.

L'architecture d'un poste de livraison standard étant banale et sans qualité particulière et ne s'accordant pas au caractère bocager du site, il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois de châtaignier afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure E1).

L'impact résiduel est faible.

6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les **projets existants** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les **projets approuvés** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est **très faible ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'**aire d'étude éloignée** car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'**aire d'étude rapprochée** (aucun projet identifié en l'occurrence).

6.3.8.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

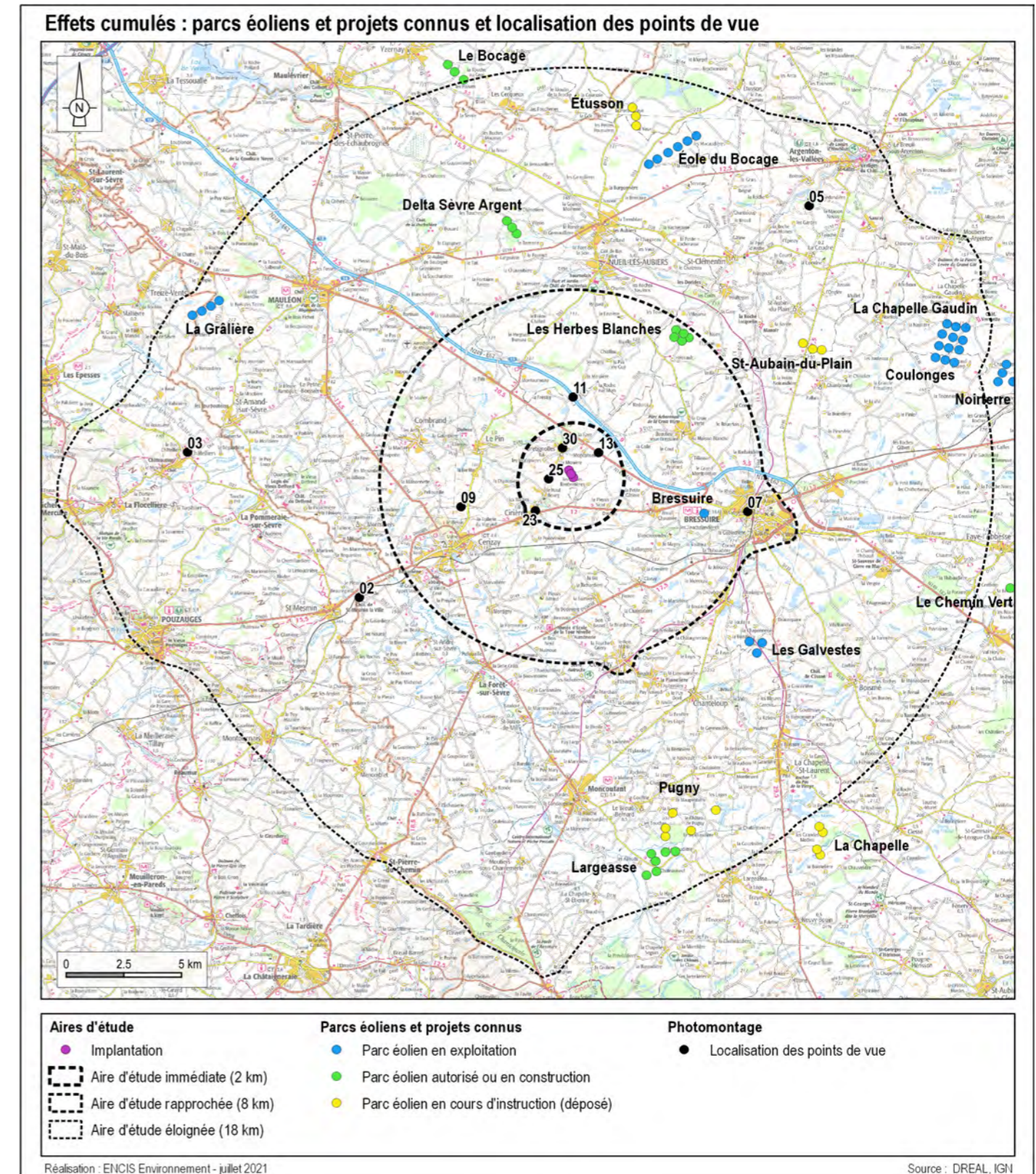
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Dans ce chapitre, 10 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
N° PM	Enjeu	Localisation	Effets cumulés	Part du projet
02 bis	Effets cumulés	Donjon du château de St-Mesmin (St-André-sur-Sèvre)	Très faibles	Très faible
03 bis	Effets cumulés	Butte de Châtelliers (Sèvremont)	Faibles	Faible
05 bis	Effets cumulés	Vélo-route « la vallée de l'Argenton » aux abords du château de la Rochefontaine (Argentonnay)	Faibles	Très faible
07 bis	Effets cumulés	Château de bressuire (Bressuire)	Très faibles	Nulle
09 bis	Effets cumulés	Belvédère du Sentier des Celtes (Cerizay)	Très faibles	Très faible
11 bis	Effets cumulés	Pont sur la N249 (Nueil-Les-Aubiers)	Nuls	Nulle
13 bis	Effets cumulés	La Marguerite (Bretignolles)	Nuls	Nulle
23 bis	Effets cumulés	Rue Ste-Radegonde (Cirières)	Nuls	Nulle
25 bis	Effets cumulés	La Brénelière (Cirières)	Très faibles	Très faible
30 bis	Effets cumulés	Rue de l'Etang (Bretignolles)	Nuls	Nulle

Tableau 24 : Liste des photomontages pour les effets cumulés.



Carte 56 : Localisation des projets existants ou approuvés et des photomontages des effets cumulés.

6.3.8.2 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

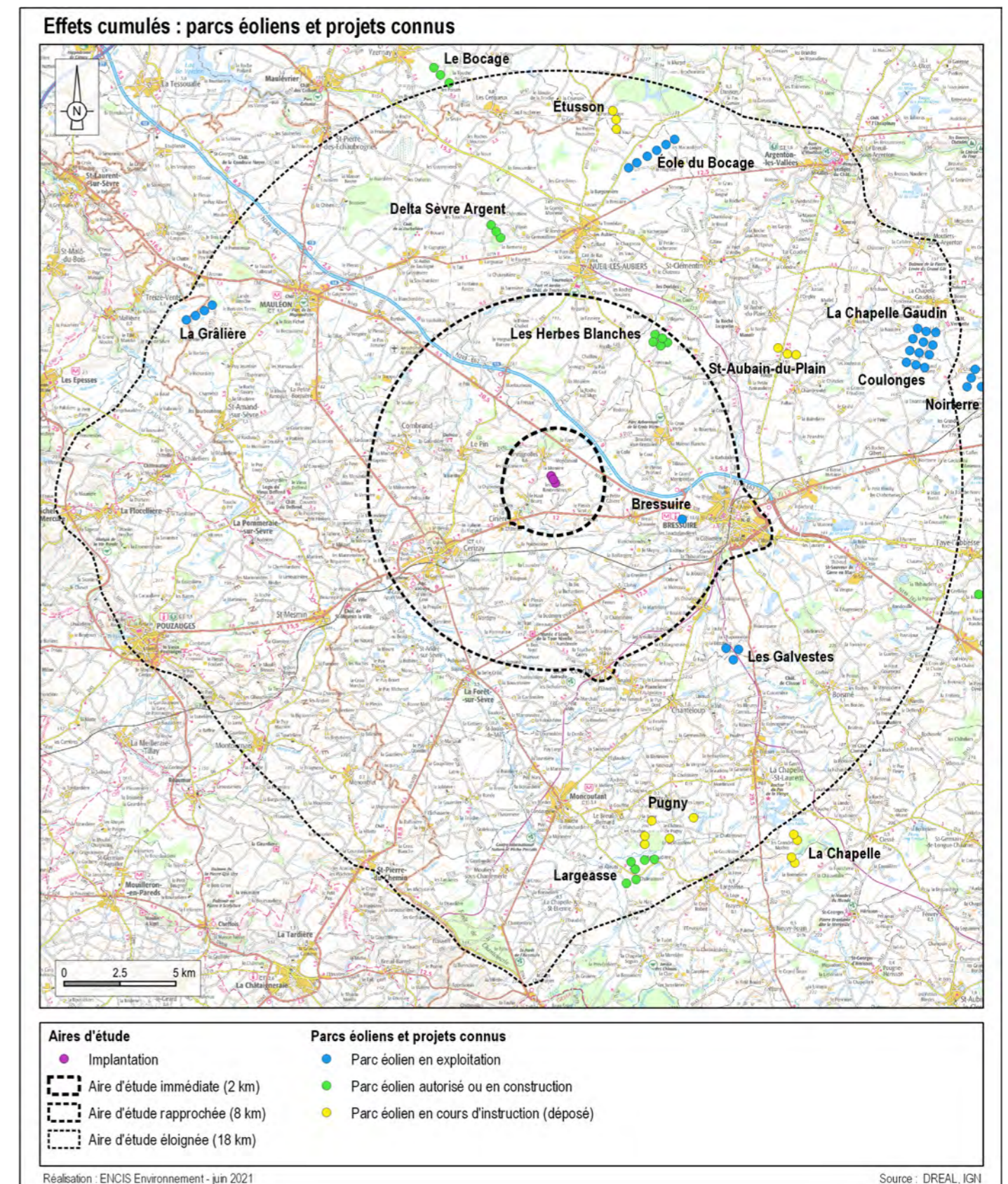
Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En juin 2021, dans l'aire d'étude globale, on dénombre six parcs éoliens en exploitation. Un autre parc éolien se situe à proximité directe de l'AEE, à l'est (Noirterre). Le parc existant le plus proche, celui de Bressuire, est constitué d'une seule éolienne de gabarit réduit (65,5 m) : très discret, il ne présente pas de covisibilité identifiée avec le projet. Les autres parcs existants sont distants (plus de 10 km) et l'impact est donc limité.

Quatre projets de parcs éoliens sont autorisés ou en construction dans l'AEE. Quelques perceptions conjointes sont identifiées avec le plus proche (Les Herbes Blanches, 7,5 km), mais elles restent relativement peu marquantes : l'impact est faible. Les autres projets concernés sont plus distants et présentent très peu de perceptions conjointes avec Les Paqueries, l'impact est très limité.

Trois projets de parcs éoliens sont en instruction dans l'AEE. Leur distance avec le projet est assez importante, puisque le plus proche (St-Aubin-du-Plain) se trouve à plus de 11 km. L'impact est donc limité.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau page suivante.



Carte 57 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.